

Exercice 2009 - Décision modificative n° 3

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : En toute fin d'exercice, la décision modificative n° 3 propose un volume limité de mouvements réels :

* + 1,7 M€ pour le budget principal dont + 1,5 M€ en investissement ;

* - 50 050 € en dépenses et - 91 117 € sur l'ensemble des budgets annexes, fonctionnement et investissement confondus.

La décision modificative comporte par ailleurs des écritures d'ordre, dont les plus significatives sont commentées ci-dessous.

I. Le budget principal

Dans un premier temps, il convient de commenter **les mouvements d'ordre**, équilibrés en dépenses et en recettes à hauteur de 249 798 €. Ils constatent :

- le transfert de droits à déduction de la TVA pour des travaux d'investissement effectués aux musées de la Citadelle (162 477 €) ;
- des entrées et sorties de biens du patrimoine communal suite à cessions et acquisitions réalisées en application de délibérations du Conseil Municipal pour 83 646 € ;
- la mise en jeu en 2009 de la garantie d'emprunt à hauteur de 3 675 € au bénéfice de l'association «La Citadelle».

1) Section de fonctionnement

Les mouvements réels s'élèvent à 175 764 € en dépenses et 179 439 € en recettes. Ils se répartissent ainsi :

A) Principales inscriptions en dépenses :

♦ + 242 624 € au chapitre 011 «charges à caractère général» et notamment :

→ 120 000 € correspondent à l'acquisition du matériel nécessaire à l'exécution de travaux en régie à la nouvelle cuisine centrale pour pallier la défaillance de l'entreprise titulaire du lot «équipement inox» ;

→ Le solde de 122 624 € correspond essentiellement à des inscriptions de crédits après notification des subventions correspondantes, notamment dans le domaine culturel et à des réaffectations d'indemnités de sinistres.

♦ - 120 453 € au chapitre 012 «charges de personnel» dont - 138 000 € correspondent au report du 1^{er} juillet 2009 au 1^{er} janvier 2010 du transfert d'agents du CCAS à la direction Vie des Quartiers ;

♦ + 53 593 € au chapitre 65 «autres charges de gestion courante» avec pour l'essentiel un ajustement des subventions versées sur l'exercice au CCAS (+ 238 000 €), au Service Archéologie Préventive (+ 50 000 €) et à l'Office de Tourisme et des Congrès (+ 50 000 €) et, à l'opposé, une diminution de 332 425 € des subventions au sport de haut niveau.

B) Principales inscriptions en recettes :

♦ + 4 446 € au chapitre 70 «produits des services, du domaine et ventes diverses», correspondant à des ajustements mineurs ;

♦ - 84 112 € de fiscalité (chapitre 73) dont - 100 000 € après une nouvelle révision à la baisse de la prévision d'encaissement des droits de mutation ;

♦ + 126 831 € au chapitre 74 «dotations et participations» inscrites principalement après notifications de plusieurs subventions qui permettent ainsi de financer de nouvelles dépenses proposées ci-avant ;

♦ + 15 434 € au chapitre 75 «autres produits de gestion courante» dont 15 191 € de reversement par le Grand Besançon au titre de la Mission Locale ;

♦ + 116 840 € au chapitre 77 «produits exceptionnels», pour l'essentiel des indemnités d'assurance encaissées pour les sinistres subis par le local Emmaüs du Fort de Planoise et par l'imprimerie du CAM.

2) Section d'investissement

Sur la section d'investissement, la présente décision modificative porte sur un montant de 1,5 M€ en mouvements réels.

A) Principales inscriptions en dépenses :

• Il est proposé de redéployer des crédits compte tenu du bon avancement de certains chantiers. Il s'agit notamment d'ajuster les crédits pour solder les marchés en cours (+ 1 041 900 € pour la traversée du Boulevard Allende à Planoise, + 91 500 € pour l'extension de la maternelle Duchailut, + 75 000 € pour la réhabilitation des anciens locaux de la Bibliothèque Jean Moulin à Planoise, + 50 000 € pour le cimetière Saint-Claude et + 50 000 € pour finaliser les aménagements sur la ZAC de la Mouillère).

• De même, des dépenses imprévues au moment du vote du budget 2009 sont à engager avant la fin d'année étant donné leur caractère urgent. Il s'agit effectivement de prendre en charge la déconstruction de deux maisons sur le site de la Malate à hauteur de 40 000 €, ces bâtiments étant en mauvais état sanitaire et à proximité de deux voies passagères.

• Cette décision modificative permet également de réaliser des transferts de crédits entre chapitre, à hauteur de 64 171 € en investissement. Les transferts correspondent à des changements de chapitre budgétaire. Les principaux concernent la participation de la Ville à la mise en place de panneaux de promotion «Inscription Patrimoine Mondial de l'UNESCO» sur l'A36 (21 522 € transférés sur le compte 204) et sur le réseau routier dépendant du Conseil Général (13 208 € transféré sur le compte 204), certains marchés de travaux de voirie suite à la hausse des indices de révision des prix pour les marchés de travaux de voirie (11 700 € transférés sur le compte 21).

B) Principales inscriptions en recettes :

• Il est proposé l'inscription de subventions notifiées à la Ville (compte 13). Parmi les principales subventions inscrites, figurent ainsi des subventions de l'ANRU à hauteur de 440 870 € (cela concerne notamment l'acquisition du supermarché Coccinelle (165 900 €), l'aménagement de la MJC (159 971 €) et d'une salle de convivialité (79 999 €) à Clairs-Soleils), des recettes provenant du Département du Doubs à hauteur de 296 600 € (pour la construction du passage inférieur sous l'avenue Droz (170 100 €), l'aménagement des espaces verts rues des Malines et Bruxelles à Planoise (64 000 €) ou encore le réaménagement des infrastructures de desserte aux abords du Collège Voltaire (62 500 €)). Par ailleurs, le Grand Besançon verse une participation à hauteur de 30 000 € dans le cadre de la restauration des portes d'écluses du Moulin Saint-Paul.

• Enfin, la décision modificative prévoit en recettes l'ajustement de la prévision budgétaire relative au produit des amendes de police, d'une part (pour un montant de 428 437 €, les recettes provenant des radars automatiques étant plus importantes que prévues initialement) et, d'autre part, au transfert de droit à déduction de TVA à hauteur de 162 477 € (permettant de récupérer la TVA sur des travaux réalisés dans les locaux de la Citadelle).

II. Les budgets annexes

Tous budgets confondus, les mouvements réels s'élèvent à - 50 050 € en dépenses et - 91 117 € en recettes, les mouvements d'ordre s'équilibrant en dépenses et recettes à hauteur de 386 868 € dont 386 806 € sur le budget assainissement.

Ce déséquilibre des mouvements réels à hauteur de - 41 067 € se situe en totalité sur le budget du Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées (SSADPA) : la comptabilité M 22 prévoit en effet que ce déficit constaté ne sera régularisé qu'au compte administratif par prélèvement sur la «réserve de compensation» existante qui s'élève à 71 101,73 €.

1) Budget Eau

Il prévoit une légère baisse des dépenses et des recettes d'investissement, équilibrée à 95 050 €, avec, en recettes, deux mouvements : + 295 074 € correspondant à des pénalités de retard à facturer à un fournisseur et - 390 124 € sur l'emprunt qui sert de variable d'ajustement.

2) Budget assainissement

Un supplément de prime d'épuration attendu de l'Agence de l'Eau (386 806 €) est proposé en fonctionnement puis transite par virement en recettes d'investissement.

Un montant de 186 255 € correspondant à des pénalités demandées au titulaire d'un marché pour retard dans l'exécution peut être inscrit en recettes d'investissement.

Ces deux mouvements permettent de réduire la prévision d'emprunt de 573 061 €.

3) Autres budgets

Il n'y est proposé qu'un faible montant d'ajustements dont les deux plus importants concernent le SSADPA (+ 45 000 € en dépenses de fonctionnement) et l'Archéologie Préventive (+ 50 000 € de subvention attendue du Budget Principal compte tenu de sa mise en place en 2009).

Propositions

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal de voter la décision modificative n° 3 de l'exercice 2009 par chapitre et par nature, conformément aux balances et au document budgétaire ci-annexé.

Il est également proposé d'attribuer une subvention complémentaire :

- de 238 000 € au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour le développement de ses interventions, la prise en compte de la révision du régime indemnitaire en 2009 et qui intègre le report au 1^{er} janvier 2010 du transfert d'agents à la Ville

- de 50 000 € au budget annexe «Archéologie préventive», pour l'équilibre de ce dernier, compte tenu de son programme de travaux et du décalage du programme de fouilles sur 2010

- de 50 000 € à l'Office de Tourisme et des Congrès (qui intègre notamment son intervention au titre du marché de Noël 2009) et d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n° 3 à la convention quinquennale du 26 novembre 2004 liant la Ville à l'OTC.

Balance de la décision modificative n° 3 - Budget Général - Section de fonctionnement

Chap.	Libellé	Budget principal	Assainissement	SSADPA	Forêts	Archéologie Préventive
011	Charges à caractère général	242 624,00			- 62,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	- 120 453,00				
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	53 593,00				
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus					
Total dépenses de gestion des services		175 764,00			- 62,00	
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations aux provisions					
022	Dépenses imprévues					
M22	SSADPA			45 000,00		
Total dépenses réelles de fonctionnement		175 764,00		45 000,00	- 62,00	
023	Virement à la section d'investissement		386 806,00			
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	3 675,00			62,00	
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'expl.					
M22	SSADPA					
Total dépenses d'ordre de fonctionnement		3 675,00	386 806,00		62,00	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		179 439,00	386 806,00	45 000,00		
D 002 Résultat reporté						
TOTAL DES DEPENSES		179 439,00	386 806,00	45 000,00		
013	Atténuation de charges					71,00
70	Produits des services, du domaine et ventes	4 446,00				- 50 071,00
73	Impôts et taxes	- 84 112,00				
74	Dotations et participations	126 831,00	386 806,00			50 000,00
75	Autres produits de gestion courante	15 434,00				
Total recettes de gestion de services		62 599,00	386 806,00			
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	116 840,00				
78	Reprises sur provisions					
M22	SSADPA			3 933,00		
Total recettes réelles de fonctionnement		179 439,00	386 806,00	3 933,00		
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. d'expl					
M22	SSADPA					
Total recettes réelles de fonctionnement						
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		179 439,00	386 806,00	3 933,00		
R 002 Résultat reporté						
TOTAL DES RECETTES		179 439,00	386 806,00	3 933,00		
(1)						
RESULTAT SECTION				- 41 067,00		

(1) Financement assuré par un prélèvement d'égal montant sur le compte «réserve de compensation» du CH 002/002.7034.50000 inscrit au budget pour 71 101, 73 €

Balance de la décision modificative n° 3 - Budget Général - Section d'investissement

Chap	Libellé	Budget principal	Eau	Assainissement	Forêts	Archéologie Préventive
20	Immobilisations incorporelles	1 850,00				5 972,00
204	Subventions d'équipement	53 868,00				
21	Immobilisations corporelles	120 801,00	- 150 000,00		62,00	- 5 972,00
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	1 333 331,00	54 950,00			
Total dépenses d'équipement		1 509 850,00	- 95 050,00		62,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
18	Compte de liaison : affectation à ...					
26	Particip. créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières	3 675,00				
020	Dépenses imprévues					
Total dépenses financières		3 675,00				
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		1 513 525,00	- 95 050,00		62,00	
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)					
041	Opérations patrimoniales	246 123,00				
M22	SSADPA					
Total dépenses d'ordre d'investissement		246 123,00			62,00	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		1 759 648,00	- 95 050,00		62,00	
D 001 Résultat reporté						
TOTAL DES DEPENSES		1 759 648,00	- 95 050,00		62,00	
13	Subventions d'investissement	1 265 907,00				
16	Emprunts et dettes assimilées		- 390 124,00	- 573 061,00		
024	Produits cessions immobilisations	87 587,00				
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours		295 074,00	186 255,00		
Total recettes d'équipement		1 353 494,00	- 95 050,00	- 386 806,00		
10	Dotations, fonds divers, réserves (hors 1068)	- 9 796,00				
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés					
18	Compte de liaison : affectation à ...					
26	Particip. créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières	166 152,00				
Total recettes financières		156 356,00				
Total recettes réelles d'investissement		1 509 850,00	- 95 050,00	- 386 806,00		
021	Virement de la section de fonctionnement			386 806,00		
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	3 675,00			62,00	
041	Opérations patrimoniales	246 123,00				
M22	SSADPA					

Chap	Libellé	Budget principal	Eau	Assainissement	Forêts	Archéologie Préventive
	Total recettes d'ordre d'investissement	249 798,00		386 806,00	62,00	
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	1 759 648,00	- 95 050,00		62,00	
R 001	Résultat reporté					
	TOTAL DES RECETTES	1 759 648,00	- 95 050,00		62,00	
	RESULTAT SECTION					

«**M. Edouard SASSARD** : Deux remarques concernant ce rapport. La première concerne la diminution de 332 000 € des subventions au sport de haut niveau. Cela paraît logique puisqu'il y a un besoin immédiat plus faible. Simplement et à plus long terme concernant le budget 2010-2011 du sport de haut niveau et un petit peu plus logiquement de la politique du sport de haut niveau à Besançon, je trouve que c'est dommage qu'on n'ait justement pas de visibilité. Autant 300 000 c'est logique à court terme mais à plus long terme comment financera-t-on le sport de haut niveau, quelle politique sportive mettra-t-on en place, je trouve que cela manque encore un peu de transparence sur le long terme.

Deuxième remarque : pour le budget 2010, deux points importants : c'est la diminution des droits de mutation qui a déjà eu cours en 2009 puisqu'il y a eu un tiers en moins cette année que les autres années, c'est un problème de crise, ce n'est pas le problème de Besançon en particulier, c'est partout. Donc je voulais savoir quelles étaient les solutions envisagées pour combler ce manque dans le futur budget, puisque cela va être un vide important, comment cela va-t-il pouvoir se compenser ? Par des impôts ? N'existe-t-il pas d'autres solutions d'économie par ailleurs ? Et deuxième point : le paiement anticipé du FCTVA en 2009 sera reconduit en 2010, cela a été annoncé. Comment cela peut-il influencer sur le budget en terme d'investissement, sachant qu'on aura plus d'argent plus rapidement ? Cela rentre en fait indirectement dans le plan de relance. Est-ce qu'il y aura une stratégie particulière de Besançon pour utiliser cet argent-là dans le budget à venir ?

M. LE MAIRE : Je laisserai Patrick BONTEMPS répondre sur la première question. Concernant effectivement les droits de mutation, vous l'avez dit et très justement, ce n'est pas une particularité bisontine, c'est au niveau du pays, donc on peut déjà espérer, en tout cas nous l'espérons tous, que les affaires reprennent et que la crise ne soit plus dans quelque temps qu'un mauvais souvenir, même si on pense que l'année 2010 sera encore difficile. Comment cela va-t-il être compensé ? Vous le verrez prochainement lorsque nous vous présenterons un budget qui est un bon budget car effectivement nous avons géré les finances municipales de très très près. Il n'y aura pas d'augmentations d'impôt importantes mais nous aurons l'occasion d'en reparler. Comment faisons-nous pour compenser tout cela ? Il y a la bonne gestion et j'ai demandé aux services de faire des efforts supplémentaires, ce qu'ils ont fait au niveau de leur budget, au niveau des Adjointes aussi bien sûr. Il y a de plus actuellement une forte baisse des intérêts d'emprunt qui permet globalement de compenser cette perte des droits de mutation, il n'y a donc pas de danger particulier. On a moins de recettes mais on a aussi moins de dépenses donc globalement c'est compensé. Vous le savez, quand il s'agit de relancer la machine économique, de donner du travail aux entreprises, nous le faisons et s'il y a un plan de relance nous y répondrons favorablement, comme nous avons d'ailleurs fait cette année avec 5 millions d'euros en plus. Donc je crois que de ce côté-là nous sommes plutôt exemplaires et nous continuerons à l'être.

M. Patrick BONTEMPS : Je pense qu'il y a un temps pour tout. Nous parlerons du sport de haut niveau dans les mois qui viennent. Pour l'instant l'urgence, c'est je le rappelle, un club qui a disparu, trois clubs qui sont en situation financière difficile, qui étaient pour deux d'entre eux à la limite de la liquidation. Je crois que l'urgence aujourd'hui pour le sport de haut niveau bisontin, c'est de retrouver effectivement une sérénité financière et la Ville s'y attache. Vous savez, les difficultés financières actuelles, de tout le monde et bien entendu aussi des clubs, et ce qui me paraît le plus important aujourd'hui pour le sport de haut niveau bisontin, c'est que les engagements des uns et des autres soient tenus, parce que je crois qu'à ce jour, il y a encore de la marche en avant de ce point de vue là. Et je pense qu'on pourra effectivement y voir un petit peu plus clair en début d'année prochaine, en mars, quand on aura avancé un

peu sur le plan financier. Aujourd'hui, en tout cas pour l'ESBF les prévisions sont intéressantes pour dégager des excédents mais nous verrons effectivement si le club arrive à suivre cette marche. Quant au BRC là-aussi donnons-lui un petit peu de temps mais la situation est difficile et là encore je rappelle qu'il est important que celui qui a prévu de s'engager s'engage et nous en reparlerons au mois de mars.

M. LE MAIRE : Je voudrais ajouter que concernant le BRC nous avons toujours été clairs. La Ville de Besançon a respecté tous ses engagements financiers et continuera à les respecter. Nous serons attentifs à ce que celles et ceux qui ont fait des promesses, entre autres en matière de sponsoring, effectivement puissent les respecter. Nous ne pourrions pas accepter que le club se retrouve dans une situation difficile parce que certains n'auraient pas respecté les engagements qu'ils ont pris. La Ville elle, a respecté l'ensemble de ses engagements avec une politique constante : oui au club, oui au soutien, non pour le paiement des déficits, nous en sommes là pour l'instant. Il y aura certainement des réunions prochaines pour vérifier tout cela et nous vous tiendrons au courant. Je demanderai entre autres bien sûr au club de nous faire un état précis pour savoir comment les sommes qui avaient été annoncées comme devant être versées au BRC rentrent. Mais je suis plutôt optimiste, j'ai confiance et je crois que le Président se donne beaucoup actuellement pour faire rentrer l'argent. On a confiance dans le club et dans ses dirigeants. Je crois que vous serez d'accord avec moi pour dire qu'il faut que celles et ceux qui se sont engagés, car je rappelle que ce sont ces engagements-là qui ont permis à la Ville aussi de s'engager, tiennent leurs promesses.

M. Pascal BONNET : Au-delà du sport de haut niveau, il serait intéressant à un moment donné que l'on ait cette présentation globale de la politique sportive de la Ville...

M. LE MAIRE : Ce sera fait.

M. Pascal BONNET : ...qu'on a eue au sein de l'OMS pour les élus qui y siègent et cela sera intéressant d'avoir une approche globale. Ensuite en complément de ce qu'a dit Edouard SASSARD tout à l'heure sur le FCTVA, dans la mesure où cela peut amener en effet à accélérer et améliorer notre politique d'investissement, je pense que cela amènera à voir la question d'actualisation du PPI. Est-ce que vous envisagez cette actualisation lors du débat d'orientations budgétaires, comme c'était le cas usuellement, ou est-ce que comme cette année on l'aura en cours d'année ? Est-ce que les choses sont claires à ce niveau-là ? Ensuite pour terminer, juste une explication de vote, on va bien entendu voter contre cette DM dans la mesure où elle ne modifie pas assez le budget pour qu'on en soit satisfait.

M. LE MAIRE : Je crois simplement que vous faites une petite erreur. On a eu cette année deux versements de FCTVA, l'année prochaine on n'en aura qu'un, c'est ce qu'on vient de me confirmer. Ce qui aurait pu se passer c'est que comme il avait été annoncé cette année, on aurait pu ne rien avoir en 2010. Donc on n'aura pas deux versements l'année prochaine, mais un seul, on revient quasiment au régime de procédure normal, sauf s'il y avait un nouveau plan de relance».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime (2 abstentions) de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés [8 contre du Groupe UMP et Apparentés : M. ROSSELOT (2), M. SASSARD (2), M. BONNET (2), Mme GELIN (2) et 2 abstentions du Groupe MODEM : M. GONON et Mme FAIVRE-PETITJEAN] décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. GIRARD et M. MONNEUR n'ont pas pris part au vote.

Résultats du vote :

- Nombre de membres en exercice : 55
- Nombre de membres présents : 43
- Nombre de procurations de vote : 11
- Nombre de suffrages exprimés : 54

Votes : - pour : 44
- contre : 8

Abstentions : 2

Date de convocation : 8 décembre 2009.

Récépissé préfectoral du 23 décembre 2009.